

Règlement du jeu concours « Les Paniers de la Ferme » Le Gard de Ferme en Ferme 2023

Le jeu est organisé par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) dans le cadre de l'opération Le Gard de Ferme en Ferme le 29 et 30 avril 2023.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA FD CIVAM 30 INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Article 1. Présentation du jeu

La FD CIVAM 30 organise un jeu gratuit intitulé « Les Paniers de la ferme ». Ce jeu est accessible uniquement sur la page Instagram « Le Gard de Ferme en Ferme » depuis l'url <https://www.instagram.com/legarddefermeenferme> .

Article 2. Durée du jeu

Le jeu est organisé du 22/04/2023 à 12h au 27/04/2023 à 11h, la date et l'heure française du commentaire faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte. La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier la durée, de reporter, d'annuler le jeu.

Article 3. Conditions de participation

3.1. Participation au jeu

Pour jouer, il suffit de répondre en commentaire à la publication relative au jeu sur la page Facebook de l'opération.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'un compte personnel Instagram. Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul : toute participation par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

3.2. Modalité de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans quelle que soit sa nationalité.

Sont exclus de la participation au jeu les salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et leur famille ainsi que les agriculteurs/trices participant à l'événement.

Il ne sera admis qu'un seul et unique compte Instagram par participant (même nom, même prénom, même adresse électronique) dans le cadre du Jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différents comptes Instagram. S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs comptes Instagram, ces participations seront automatiquement annulées.

Ne peuvent pas participer :

- Les personnes ne répondant pas aux conditions.
- Les salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et les agriculteurs(trices) de l'opération « Le Gard de Ferme en Ferme » ainsi que les personnes ayant participé à la mise en place du jeu.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

Article 4. Désignation des gagnants

Les gagnants remporteront une assiette fermière à utiliser dans la ferme concernée.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de ce règlement et ayant répondu correctement aux questions suivantes :

- **Du samedi 22/04 12h00 au lundi 24/04 9h00** : «Quelle est le nom de la marque de thé produit par David à La Ferme de Bruguerolle ?» (Réponse : Thé des Cévennes)
Tirage au sort le 24/04 à 14h00. Annonce du gagnant le 24/04 à 15h
Gain : un panier fermier de la Ferme de Bruguerolle
- **Du dimanche 23/04 12h au lundi 24/04 18h** : «Quel est le métier de Julien BELIN installé à Bouillargues ? » (Réponse : Apiculteur)
Tirage au sort le lundi 24/04 à 19h00. Annonce du gagnant le 24/04 à 20h
Gain : **4 pots de 500 g de miel** de Julien Belin (apiculteur à Bouillargues)
- **Du lundi 24/04 12h au Mardi 25/04 à 18h** : «Quel est le label de l'élevage porcin du Mas del Fray aux Salles des Gardons ? » (Réponse : Baron des Cévennes)
Tirage au sort le 25/04 à 19h00. Annonce du gagnant le 24/04 à 20h
Gain : du Pays Alésien à aller retirer sur les fermes les 29 et 30 avril 2023 (1 pot de spiruline de la [Spiruline Arc en ciel](#) + **1 bouteille de vin** du [Mas Dervenn](#) à Martignargues + **1 terrine autoclave** du [Mas del Fray](#) aux Salles des Gardons)
- **Du Mardi 25/04 12h au Mercredi 26/04 à 18h** : «Sous quel label produisent “Les Terres de Jeanne” à Saint Dionisy ?» (Réponse : Agriculture Biologique)
Tirage au sort le 26/04 à 20h00.
Gain : 1 lot de produits fermiers à aller retirer sur les fermes les 29 et 30 avril 2023 sur les fermes : 2 bouteilles de vin de [Terres de Jeanne](#) + 1 lot de terrines de [La Rouge des Costières](#)
- **Du Mercredi 26/04 12h au Jeudi 27/04 18h** :
 - «Que signifie le sigle AMAP ?» (Réponse : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Tirage au sort le 26/04 à 19h00.

Gain : 1 lot de produits fermiers à aller retirer sur les fermes les 29 et 30 avril 2023 sur les fermes : 1 panier de légumes d'une valeur de 25 € de [l'Amap du Rouinet](#)

- «Quelle est la race de canards élevés par la Ferme du Gubernat ?» (Réponse : canards “mulards”)

Tirage au sort le 26/04 à 20h00.

Gain : 1 lot de produits fermiers à aller retirer sur les fermes les 29 et 30 avril 2023 sur les fermes : 1 lot de pâtes de canard de la [Ferme du Gubernat](#)

Du Jeudi 27/04 13h au Vendredi 28/04 12h : «Dans quel village du Gard sont installés les Ruchers de l'Uzège ? » (Réponse : Sanilhac Sagriès)

Tirage au sort le 28/04 à 12h30.

Gain : 1 lot de produits fermiers à aller retirer sur les fermes les 29 et 30 avril 2023 sur les fermes : 1 panier gourmand des [Ruchers de l'Uzège](#) + 1 bouteille de cartagène de l'[Ecurie Font Clarette](#) [Ferme du Gubernat](#)

Les gagnants seront personnellement avertis sur Instagram par l'envoi d'un message privé où il leur sera demandé de communiquer leurs coordonnées.

La dotation étant nominative, les gagnants ne peuvent donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne.

La FD CIVAM 30 n'est responsable d'aucun incident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5. Dotation et remise de dotation

Plusieurs assiettes fermières sont à gagner au cours des 7 jours du jeu concours.

La valeur des dotations varie en fonction de la ferme.

La valeur sera indiquée sur la page Instagram « Le Gard de Ferme en Ferme ».

La dotation est à retirer uniquement pendant le temps du week-end « Le Gard De Ferme en Ferme » le 29 ou 30 avril 2023 de 10h à 18h. Passé cette date, les gagnants ne pourront plus utiliser leur dotation.

Le nom et prénom du gagnant seront communiqués en amont à l'agriculteur. Le gagnant autorise donc la FD CIVAM 30 à communiquer ses coordonnées uniquement dans le but du jeu aux partenaires de l'événement.

La FD CIVAM ne se tient aucunement responsable si la dotation n'a pas été utilisée pendant le temps de l'événement ou si la dotation n'a pas été réclamée/utilisée. Aucun remboursement ou échange ne sera possible.

Article 6. Exclusions

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité du participant.

Si le gagnant ne respecte pas le règlement, les conditions de participation, refuse sa dotation ou ne la réclame pas, il sera considéré qu'il a renoncé à sa dotation. Aucune réclamation ne sera possible, la dotation sera perdue.

Dans tous les cas, si le bon déroulement du jeu est perturbé par une cause échappant à la FD CIVAM 30, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas de dysfonctionnement matériel, internet, de la plate-forme Instagram qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

Ce jeu est mis à disposition sur le réseau social Instagram qui n'est pas responsable de son organisation. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas d'utilisation des données personnelles par Instagram.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des changements qui pourraient être opérés.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse suivante :

legarddefermeenferme@gmail.com

FD CIVAM du Gard 216 chemin de campagne 30250 SOMMIERES – 07 67 92 45 16